

L'Équateur ratifie 18 Conventions essentielles des droits de l'Homme de l'ONU



Quito, 1er octobre (RHC)- Après avoir déposé le Protocole Facultatif Troisième de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'Équateur est devenu le cinquième pays du monde à ratifier les 18 conventions essentielles pour la protection des droits humains.

Par sa signature, dans le contexte de la 73e période de sessions de l'Assemblée Générale de l'ONU, le gouvernement de l'Équateur s'est joint à l'Argentine, à la Bolivie, à la Bosnie-Herzégovine et à l'Uruguay.

La signature a démontré l'engagement absolu et plein de l'Équateur envers les droits humains à l'échelle internationale.

La ratification de ces documents a été obtenue grâce aux démarches du Ministère des Affaires étrangères et de la Mobilité Humaine conformément à la Constitution Équatorienne.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/172836-lequateur-ratifie-18-conventions-essentielles-des-droits-de-lhomme-de-lonu>



Radio Habana Cuba